les AVENIERES GENAS THUELLIN

Vie Citoyenne

Journal d'Information Municipale

A la rencontre des habitants

N° 22 Mai 2021

> L'avancée des projets p 3

La maison de santé
Aménagement du centre-ville
Salle des fêtes de Buvin
Sécurité routière
Travaux divers

> Vie municipale p7

Nouveaux horaires acceuil des mairies
Infos
Élections 2021
Règles en matière d'assainissement
Rappel citoyens

> Vie pratique p14

> Environnement p15

> Vie sociale p16

Nouvelles actions sociales
Questionnaire mobilité

> Le Mot du Maire

Chères Aveyrlinoises, chers Aveyrlinois,

Même si la vaccination nous offre une lueur d'espoir, force est de constater que la crise sanitaire générée par la COVID-19 est toujours bien présente. Les restrictions de liberté et les contraintes qu'elle nous impose perturbent nos vies personnelles et paralysent notre vie économique et sociale.

Nous devons donc continuer à respecter scrupuleusement toutes les préconisations, notamment les gestes barrières pour nous protéger et protéger les autres.

Toujours dans le registre médical, je me dois, au nom du principe de transparence, de vous faire part de mon état de santé. Suite à une récidive de ma précédente maladie, je suis actuellement en traitement. Cependant, je suis quotidiennement en relation avec les adjoints et les services pour suivre et assurer la gestion de notre commune. Je profite de ces quelques lignes pour remercier tous les membres de l'exécutif et en particulier la Première adjointe, Myriam BOITEUX, ainsi que la directrice générale des services et ses équipes pour leur engagement et leur travail.

Ce mot a décidément une connotation très médicale, puisque le sujet principal de notre action ces derniers mois est la recherche de médecins généralistes. Nous disposons de locaux équipés et adaptés pour les recevoir. Nous poursuivons en partenariat avec la CCBD nos actions pour installer de **nouveaux médecins**. Vous trouverez dans ces pages un article qui reprend nos différentes démarches en la matière.

S'agissant des autres domaines d'intervention, vous pourrez constater dans ce numéro **l'avancement des projets** avec notamment la fin des travaux de la salle des fêtes de Buvin et du parking Bacchus. La sécurité routière est également un sujet de préoccupation important et quotidien. Sa prise en compte se traduit notamment par la limitation de la vitesse à 30km/h dans tout le centre-ville et l'acquisition de quatre nouveaux radars pédagogiques. Même si la prévention reste notre priorité, notre police municipale organise des contrôles de vitesse de plus en plus nombreux.

Vous trouvez également dans ce numéro, **les nouvelles actions mises en œuvre par le CCAS**. Elles s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle politique sociale. Ces actions sont le fruit d'un important travail des membres du CCAS qui ont mené une réflexion au sein de huit groupes thématiques.

En matière économique, un grand nombre de nos entreprises, des plus petites aux plus importantes, subissent les conséquences de la crise sanitaire par une réduction voire par une suppression d'activité. Certains des commerces sont toujours contraints de rester fermés et Walibi n'a pas pu ouvrir ses portes aux vacances de Pâques. La commune est solidaire et accompagne dans la mesure de ses compétences les acteurs économiques. Elle poursuit notamment en partenariat avec les chambres consulaires ses actions en faveur du commerce local. Une enveloppe exceptionnelle a été votée au budget 2021 pour engager des actions afin de favoriser les achats locaux dès que la situation le permettra.

Les associations souffrent également de la situation sanitaire. Un courrier leur a été adressé pour qu'elles fassent état des difficultés qu'elles rencontrent, notamment financières. La municipalité souhaite mettre en œuvre des mesures pour les soutenir pendant cette période de crise afin de préserver ces acteurs indispensables à notre vie sociale.

Gardons espoir dans l'avenir, restons unis et solidaires pour sortir de ce moment douloureux et contraignant pour toutes et tous.

Au nom des élus du conseil municipal, je vous souhaite de préserver votre santé ainsi que celle de vos proches. Protégez-vous ! Protégeons-nous !

Bien cordialement, **Le Maire,** *Daniel MICHOUD*

Les projets

> La maison de santé et la recherche de médecins

> Des médecins généralistes pour notre Commune

La recherche et l'installation de nouveaux médecins généralistes sur notre commune demeure une des principales priorités de l'équipe municipale.

De nombreuses actions sont menées en ce sens :

- L'aménagement de trois cabinets médicaux au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville dans l'attente de la construction de la Maison de Santé. Ces locaux neufs et équipés sont mis à disposition des médecins à titre gratuit.
- La préparation du projet de construction d'une maison de santé en partenariat avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) sur un pôle enfance-santé, situé sur le tènement ex-Gontard.

  Des études techniques sont en cours ainsi que la consultation pour le recrutement d'un bureau d'études chargé d'étudier la faisabilité technique et financière de ce projet sur ce tènement.
- La mise en œuvre d'une vaste campagne de communication à l'échelle nationale auprès de l'ensemble des Facultés de médecine de France et d'organismes tels que l'Ordre des médecins généralistes ou les Agences Régionales de Santé à l'aide d'une plaquette informatique.

  Cette communication va être renforcée grâce à de nouveaux outils préparés en partenariat avec la CCBD.
- La participation à la démarche initiée par le Département de l'Isère au travers de la Cellule Isère Médecins qui a vocation à faciliter l'installation de jeunes médecins dans les territoires les plus fragilisés du département de l'Isère.

Un groupe de travail spécifique à la recherche de médecins a été constitué et s'est réuni pour la première fois le 9 mars dernier. Il est composé de dix membres du Conseil municipal.

Son objectif est de travailler sur de nouvelles pistes, comme le recours à un chasseur de têtes ou encore salarier des médecins.

L'aménagement du centre-ville des Avenières

> Circulation et stationnement

> Règlementation de la circulation et du stationnement en centre-ville

Dans le prolongement des travaux d'aménagement du centre-ville, une nouvelle règlementation s'applique depuis le 1er mars 2021.

> Zone 30 km/h

Afin de renforcer la sécurité routière et notamment celle des piétons, la vitesse est limitée à 30 km/h Avenue Périollat, Grande Rue de Ciers et Avenue Guillermaz.

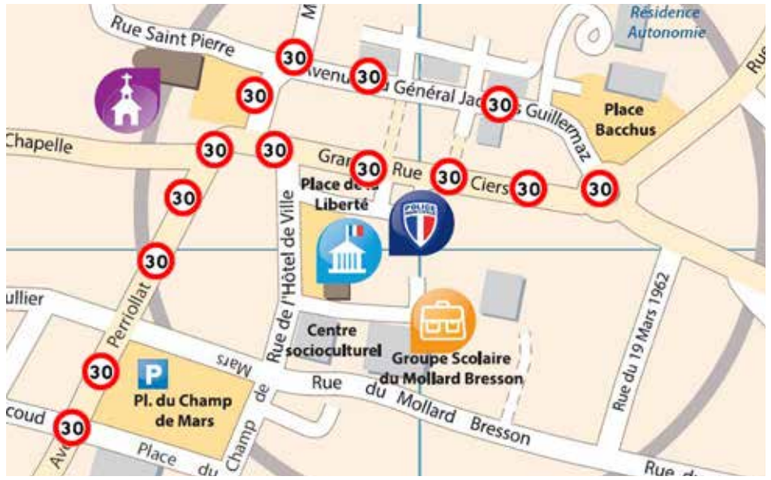

> Zones bleues

Des zones bleues dont la durée de stationnement est fixée à 30 minutes ont été créées. Elles ont pour objectif de faciliter la rotation des véhicules et ainsi permettre un meilleur accès aux commerces.

La limitation de stationnement s'applique Avenue Périollat, Place du 11 novembre, Grande Rue de Ciers, Rue du Vienney et Avenue Guillermaz.

Les horaires de la zone bleue sont les suivants :

Du lundi au samedi : 8h-12h puis 14h-19h

Dimanche et jours fériés : 8h-12h

Ces plages horaires ont été définies après avis des commerçants et permettent de concilier au mieux les différentes activités économiques.

Il ne faudra donc pas oublier votre disque de stationnement !

L'aménagement du centre-ville des Avenières

> Le nouveau parking Bacchus est ouvert

Afin de renforcer l'offre de stationnement en centre-ville, un nouveau parking à l'arrière de la Place Bacchus a été réalisé. Disposant de 60 places, il est en service depuis fin janvier. Sa construction a nécessité la création d'un mur de soutènement et le prolongement du réseau d'eaux pluviales existant.

Le coût total des travaux s'élève à 56 500€ TTC.

Les projets

> Salle des fêtes de Buvin

Les travaux de la salle des fêtes de Buvin sont terminés depuis le 11 février.

Les travaux ont été menés dans une logique de développement durable, avec des matériaux respectueux de l'environnement. Au-delà de l'aspect environnemental, les travaux ont permis de valoriser le patrimoine communal.

Ils avaient pour objectifs, d'une part de mettre en conformité le système d'assainissement, et d'autre part, de rendre la salle des fêtes accessible.

Un assainissement autonome a été créé. Son principe repose sur la mise en place d'une fosse toutes eaux équipée d'un système de filtration par fibre coco. Ce dispositif naturel permet de traiter l'eau grâce à la culture de bactéries qui jouent le rôle de dépollueur.

Une place réservée aux personnes en situation de handicap est désormais matérialisée, ainsi qu'un cheminement jusqu'à l'entrée de la salle des fêtes. Les sanitaires répondent également aux normes en matière d'accessibilité.

L'ensemble de la toiture a été rénovée avec le changement de toutes les tuiles et le renforcement de la charpente.

Au sein de la cuisine et de la grande salle, tous les éclairages et faux plafonds ont été changés, ainsi que les menuiseries. L'intégralité des murs a été traitée à la chaux et ce, afin de protéger et valoriser le pisé. Le sol a été entièrement refait en carrelage. Le mobilier a été renouvelé.

Un espace meublé avec point d'eau a été créé.

Afin de pouvoir profiter pleinement de la salle des fêtes tout en respectant le voisinage, un système d'atténuation du bruit a été installé. Lorsque le niveau sonore augmente trop, le son est automatiquement coupé.

Des travaux seront prochainement réalisés pour rénover et isoler la façade.

S'agissant de la création d'un parking attenant, un accord a été trouvé avec un propriétaire riverain.

La securité routière

Acquisition de radars pédagogiques

La sécurité routière fait partie des priorités de l'équipe municipale élue en 2020. C'est aussi une préoccupation de nombreux administrés, qui sollicitent régulièrement la Commune pour des problématiques de vitesse.

Dans ce cadre, la Commune a acquis quatre nouveaux radars pédagogiques, pour un montant de 9 300€.

Ils seront utilisés lors de campagnes d'un mois sur de nombreuses routes nécessitant une meilleure connaissance du trafic et des vitesses. Ces campagnes ont pour objectif de connaitre le trafic dans les deux sens (nombres de véhicules par jour et par heure), la vitesse maximale relevée et la V85.

La V85 est la vitesse pour laquelle 85% des usagers est en dessous du seuil autorisé. Il s'agit d'une vitesse de référence. Si la V85 constatée est inférieure ou égale à la vitesse relevée, il est considéré que le trafic routier est conforme à la limitation de vitesse.

Deux radars plus anciens ont été posés de manière fixe à l'entrée de Veyrins en venant des Avenières sur la RD40 et à l'entrée de Thuellin en venant de Veyrins sur la RD1075 sur des supports déjà existants.

Cheminement adapté entre les deux communes déléguées

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite et aux piétons circulant avec des poussettes d'effectuer le trajet entre le centre de Veyrins et celui des Avenières, des abaissements de trottoir ont été réalisés :

- **Devant l'école Maternelle de Veyrins,**
- **Le long de l'Avenue Periollat,**
- **Place du Champ de Mars,**
- **Devant la Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin.**

Le coût des travaux s'élève à 14 000€ TTC.

Travaux divers

Enrochement de la Route du vieux Moulin

Afin de pérenniser des travaux de voirie réalisés précédemment, le talus a été stabilisé par un enrochement.

Le coût des travaux s'élève à 12 600€ TTC.

Les Combes de Parjin

Une source située au centre de la chaussée a entraîné un affaissement de toute la partie droite de la voie en direction de WALIBI.

Il présentait un risque pour la sécurité. C'est pourquoi, il a été stabilisé par de la pose d'un enrochement et le drainage des eaux jusqu'au fossé.

Le coût de ces réalisations est de 27 600€ TTC.

Vie Municipale

Évolution de l'ouverture des Mairies

Depuis 2019, on constate une baisse de la fréquentation du public au niveau de l'accueil des mairies et plus particulièrement de la mairie annexe de Veyrins-Thuellin. Concomitamment, on dénombre une augmentation très significative du nombre de demandes et de messages adressés par mail et sur Facebook.

Par ailleurs, les deux Mairies offraient une ouverture par semaine supérieure aux communes de même strate.

Dans ces conditions, les horaires d'ouverture de l'accueil physique du public ont été adaptés. La nouvelle organisation assure une continuité de service du lundi au samedi dans les conditions suivantes : *(VOIR CI-CONTRE)*

Elle est effective depuis le 1er mars 2021.

Une ouverture le mardi jusqu'à 18h30 est actuellement testée. Son objectif est de permettre aux personnes en activité de réaliser leurs formalités administratives.

Une permanence est assurée par les Maires délégués tous les samedis matins sur rendez-vous dans les deux Mairies.

LUNDI
9h00-12h ▶ *Les Avenières*
13h30-17h00 ▶ *Les Avenières*

MARDI
9h00-12h ▶ *Veyrins-Thuellin*
13h30-18h30 ▶ *Les Avenières*

MERCREDI
9h00-12h ▶ *Veyrins-Thuellin*
13h30-17h00 ▶ *Les Avenières*

JEUDI
9h00-12h ▶ *Veyrins-Thuellin*
13h30-17h00 ▶ *Les Avenières*

VENDREDI
9h00-12h ▶ *Les Avenières*
et ▶ Veyrins-Thuellin

SAMEDI
9h00-12h ▶ *Les Avenières*

Le reglement général de la protection des données

Notre commune, comme toutes les collectivités, est soumise au Règlement Général européen relatif à la Protection des Données personnelles (RGPD).

Les collectivités sont particulièrement concernées par les dispositions du RGPD car elles manipulent au quotidien une quantité importante de données personnelles (état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, vidéoprotection, action sociale...). Avec le développement de l'administration électronique, nous recourons de plus en plus aux technologies et aux usages numériques, ce qui implique une exposition plus importante au risque de cyberattaque et donc aux abus et aux fuites de données.

Afin de respecter ses obligations mais également dans un souci de transparence et d'efficience, la Commune a donc décidé de lancer un projet visant à vérifier sa conformité et, si nécessaire, à mettre en place des actions correctrices.

Une première étape a déjà été réalisée avec la nomination d'un Délégué à la Protection des Données auprès de l'autorité nationale compétente en la matière, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ce délégué a eu la charge de faire un état des lieux des traitements de données à caractère personnel dans l'ensemble des services municipaux et va maintenant piloter la mise en conformité.

En parallèle, des actions permettant d'informer les agents et d'assurer les bonnes pratiques ont été lancées. Cela concerne notamment les sujets liés aux systèmes informatiques, à la communication mais également aux services à la population.

Dans un second temps, l'information aux usagers sera améliorée afin de vous informer de vos droits mais surtout de permettre une transparence maximale sur l'usage qui est fait des données qui nous sont confiées.

Le Maire, les élus, la direction générale et l'ensemble des collaborateurs de la Commune se mobilisent afin que ce projet soit une réussite, dans l'intérêt de tous.

Plan Communal de Sauvegarde

Inscription sur le registre du PCS

Coupon à retourner en Mairie, *1 Square Emile Richerd*
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Médecin traitant :

Entourage (personne à contacter) :

Je consens à ce que les informations mentionnées ci-dessus soient enregistrées au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le

Signature :

La Commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est **activé en cas d'événement exceptionnel** (inondations, incendie, tremblement de terre, ...).

Le PCS permet d'organiser la prise en charge de ces évènements, en définissant des procédures pour alerter la population et accompagner les personnes qui en auraient besoin.

Le PCS doit donc recenser ces personnes.

Vous êtes concerné si :

- **Vous avez plus de 70 ans,**
- **Vous êtes en situation de handicap,**
- **Votre situation de santé est fragile.**

Si vous souhaitez être inscrit(e) sur cette liste des personnes, il convient de compléter le coupon ci-contre et le renvoyer à la Mairie.

L'inscription est gratuite.

Les informations que vous nous communiquez seront conservées confidentiellement dans le PCS. Vous pourrez à tout moment demander une modification de ces données ou leur retrait de la liste.

Élections des 20 et 27 juin 2021

Les dimanches 20 et 27 juin 2021 auront normalement lieu les élections départementales et régionales (sauf contrainte liée au contexte sanitaire actuel).

Nous devons donc organiser ces élections à DOUBLE SCRUTIN, dans nos 7 bureaux de vote. En conséquence nous aurons donc 14 bureaux de vote durant ces 2 journées électorales. Dans certains bureaux comme Ciers ou Buvin, cela ne posera aucun problème. Pour d'autres, compte-tenu de l'espace nécessaire à l'organisation de 2 scrutins différents en même temps, la place ne sera pas suffisante. Il a donc été décidé de modifier l'emplacement des bureaux de vote de Veyrins-Thuellin et d'aménager celui de Curtille.

En conséquence, POUR CES ELECTIONS DE JUIN 2021, les emplacements des bureaux de vote seront les suivants :

- **Bureaux 1, 2 et 3 : salle des Fêtes de Ciers – 5 rue du Capitaine Micoud – pas de changement**
- **Bureau 4 et 5 : les bureaux de vote ne seront pas à la salle du Foyer mais à la Salle polyvalente Roger Durand – rue Jean Vittoz**
- **Bureau 6 : comme prévu initialement à la salle des Fêtes de Buvin – 1052 route de Buvin**
- **Bureau 7 : 1 scrutin à la cantine de l'école de Curtille et 1 scrutin dans la salle de classe de l'école de Curtille – 41 rue Victor Hugo**

Listes Électorales

inscriptions jusqu'au 7 mai 2021

Pour vous inscrire sur nos listes électorales ou procéder à un changement d'adresse, il suffit de vous présenter en Mairie muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois : facture eau, gaz, électricité, téléphone FIXE (les factures de téléphone mobile ne prouvent pas la domiciliation), attestation d'assurance du logement, taxe d'habitation, avis d'imposition sur le revenu (la taxe foncière ne prouve pas la domiciliation).

Cette démarche peut se faire tout au long de l'année et au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de chaque scrutin, soit pour cette année 2021, le vendredi 7 mai 2021.

Pour mémoire : les inscriptions sur la liste électorale ne se font pas automatiquement.

Les administrés doivent demander leur inscription dans la commune de leur nouveau domicile.

S'ils ne le font pas, ils risquent d'être radiés par leur ancienne commune et de ne pas pouvoir voter dans la nouvelle commune puisque non-inscrits.

De plus, chaque déménagement à l'intérieur d'une même commune doit également être signalé en Mairie, sans quoi vous risquez là aussi, une radiation.

Votre enfant vient d'avoir 16 ans?

Recensement militaire

Votre enfant vient d'avoir 16 ans. Il doit donc se faire recenser. Cette démarche est obligatoire pour tous les citoyens français. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer certains examens comme le CAP, BEP, baccalauréat, le permis de conduire. Elle permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Pour se faire recenser, il suffit de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et de certains renseignements sur son cursus scolaire.

Cette démarche doit être faite dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

> Des assainissements non collectifs conformes pour protéger notre environnement

La préservation de l'environnement et la prise en compte des transitions indispensables que nous imposent les bouleversements climatiques constituent le fil rouge de toutes les réflexions et les actions de ce mandat.

Préserver l'environnement c'est lutter contre les sources de pollution. Les rejets des assainissements individuels en sont une. C'est pourquoi, il est impératif et obligatoire de vérifier le bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées.

Pour la Commune des Avenieres Veyrins-Thuellin, la compétence en matière de gestion et de contrôle des eaux usées est confiée à deux syndicats, le Syndicat des Eaux des Abrets en Dauphiné pour les Avenières et Veyrins, et le syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan pour Thuellin.

Le Syndicat gère le réseau d'assainissement collectif et contrôle les installations individuelles. Lorsqu'il est constaté un manquement environnemental avec risque d'atteinte à la santé publique, c'est le pouvoir de police du Maire de la commune qui s'applique.

Quelle est la différence entre un assainissement collectif et un assainissement individuel ?

> Assainissement collectif

Vos eaux usées quittent votre propriété par une canalisation et se rejettent dans le réseau collectif public. Les eaux sont ensuite acheminées vers une station collective de traitement des eaux.

> Assainissement non collectif

(appelé aussi assainissement Individuel ou autonome) :

Vos eaux usées sont traitées sur votre parcelle dans un dispositif dimensionné à votre habitat, contrôlé et entretenu selon la réglementation en vigueur (fréquence de vidange...).

Qu'est qu'un assainissement non collectif qui ne fonctionne pas bien ?

Contrairement aux idées reçues, le fait que nos rejets s'écoulent bien ne veut pas dire que notre assainissement fonctionne ! En effet, il y a le fonctionnement mécanique (évacuation des effluents) et le fonctionnement épuratoire. Très régulièrement le fonctionnement mécanique est conforme mais le traitement ne se fait plus, c'est là qu'il y a risque d'atteinte à l'environnement.

Un système d'assainissement défaillant est équivalent à un rejet direct des effluents dans la nature (eaux vannes, lessive, savon, solvant...)

La pollution environnementale des assainissements peut conduire à de nombreuses conséquences : pollution d'un cours d'eau, pollution de la nappe phréatique...

Le Syndicat contrôle tous les six ans la conformité des assainissements non collectifs.

En outre, dans le cas d'une suspicion de pollution, le Maire de la commune peut demander aux Syndicats de contrôler l'assainissement non collectif. Dans le cas d'un constat de pollution, le Maire doit mettre en demeure le propriétaire de réhabiliter l'assainissement concerné.

> Rappel citoyen

> Haies

Les haies et arbustes plantés à moins de deux mètres des limites de propriété ne doivent pas dépasser les deux mètres de haut.

Ils ne doivent pas non plus déborder sur le domaine public ou masquer la signalisation routière.

> Brûlage des déchets verts

Il est interdit par arrêté préfectoral (Arrêté 2013-322-0020) sauf pour les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être punissable d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers doivent être déposés en déchèterie.

> Bruit

L'arrêté préfectoral n° 97-5126 précise que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.**
- **Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.**

En cas de problème faisant suite au bruit, il est conseillé dans un premier temps, d'effectuer une démarche amiable avec l'auteur du bruit.

> Stationnement

L'arrêt ou le stationnement sur piste ou bande cyclable, sur trottoir sont punissables d'une amende pouvant aller jusqu'à 135 euros.

Le stationnement en dehors des emplacements prévus à cet effet (double file, zébra, ...) sont punissables d'une amende pouvant aller jusqu'à 75 euros.

La Préfecture demande à ce qu'il y ait une attention particulière pour les places réservées aux transports de fonds (135€) et aux handicapés (135 €).

> Chiens

Rappel : l'obtention d'un permis de détention pour un chien de 1ère categorie ou de 2ème categorie est obligatoire

Le dossier de demande doit être déposé à la Mairie du domicile du détenteur du chien. Si vous possédez plusieurs chiens catégorisés, vous devez faire une demande par animal.

Pièces à fournir :

*- Cerfa n° 13996*01, intégralement renseigné et signé*

- Justificatif d'identification du chien (Livre des Origines Français), certificat de naissance, pédigrée

- Certificat de vaccination antirabique du chien en cours de validité

- Certificat du vétérinaire agréé de l'évaluation comportementale du chien

- L'attestation d'aptitude du demandeur délivrée par un formateur agréé

- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité du demandeur, pour les dommages causés aux tiers par l'animal

-Passeport européen pour l'animal

-Certificat de stérilisation uniquement pour les chiens de 1ère catégorie

-Pièce d'identité du demandeur (CNI, passeport) en cours de validité

-Justificatif de domicile récent relatif à l'habitation (moins de 3 mois)

-Autre : profession, situation matrimoniale

Obligation du propriétaire après la délivrance du permis de détention :

Le permis de détention n'a pas de durée de validité. Il doit pouvoir être présenté à toute réquisition des forces de l'ordre.

Le propriétaire doit en permanence s'assurer qu'il continue de remplir les conditions pour le détenir (vaccination antirabique à jour, assurance toujours valide). A défaut, le permis est retiré.

En cas de changement de commune de résidence, le propriétaire ou détenteur doit présenter son permis de détention à la mairie de son nouveau domicile, pour être enregistré.

Dans l'espace public, les chiens doivent être tenus en laisse et muselés, toujours par une personne majeure.

> La gestion des chats errants

La Commune gère la question des chats errants grâce à un partenariat avec le Clos des Chats et la Fondation 30 millions d'amis.

En 2020, 32 chats (adultes et chatons) ont été pris en charge et hébergés au Clos des Chats. De nombreux soins ont été apportés aux chats errants en fin de vie et en détresse.

> Comment sont organisés les trappages ?

Un cahier est mis à disposition des citoyens à l'accueil de la Mairie, afin de renseigner le Clos des Chats sur les sites ou les particuliers qui rencontrent un problème avec un ou des chats errants. Les bénévoles du Clos des Chats sont avertis et organisent un trappage. Le chat est attiré par de la nourriture placée dans un piège (sans danger de blessures pour l'animal).

Le chat est conduit chez le vétérinaire pour y être stérilisé et tatoué au nom de la Fondation 30 millions d'amis. Le traitement pour les puces, les vers et les soins si nécessaire, sont pris en charge par le Clos des Chats.

Petit rappel

La loi impose d'identifier les chats des particuliers (tatouage ou puce électronique). Le bon sens suggère de les stériliser afin de limiter l'inéluctable prolifération et les nuisances qui en découlent.

Après une, voire deux nuits gardé au chaud dans un local du refuge, le chat est relâché sur son lieu de capture. Il est alors assuré de vivre sa vie de chat libre tout en étant nourri et abrité par des voisins.

Il faut savoir que le chat est un animal très territorial et que seule la stérilisation peut limiter voire endiguer la prolifération.

> Dans les faits :

Il est vivement conseillé de stériliser les chats afin d'éviter l'inéluctable prolifération des chats errants. Votre Mimine ou Titi favoris, non stérilisés, vont certainement être à l'origine de petits chats dans le voisinage par l'intermédiaire d'un partenaire issu d'un lieu éloigné (les chats « voyagent » beaucoup), d'une portée cachée par la mère, d'un chaton de la portée oublié lors d'une adoption, etc…

La stérilisation évite les bagarres et de ce fait la circulation des maladies telles que le sida du chat, la leucose féline et le typhus qui est une maladie très grave et mortelle pour les chats non vaccinés. Les femelles sont protégées du développement des tumeurs mammaires.

Certains diront qu'il y a des chats errants de partout. C'est vrai ! les chats errants sont majoritairement issus de propriétaires qui ont déménagé et laissé leur chat sur place. D'autres personnes en adoptent et ne les stérilise pas invoquant le prix élevé d'une stérilisation. Les personnes âgées décèdent et leur petit compagnon se retrouve à la rue car la maison va être vendue etc…

> Une chatte peut aisément générer une quinzaine de chatons par an

Les conséquences sont importantes pour les animaux. Maladies, malformations, blessures, décès, dus à la malnutrition (trop de chats, peu à manger), la consanguinité (ils se reproduisent entre eux), le surnombre (bagarres, marquages urinaires …), etc…

Pour les humains, la gêne se situe au niveau du bruit (bagarres, miaulements, surtout en saison de reproduction,), des conflits avec les animaux domestiques (chats, chiens …), de l'insalubrité (sacs éventrés, marquages urinaires,) etc… et engendre souvent des conflits entre voisins.

> Conclusion :

Pour leur bonheur, le vôtre et celui de votre voisinage, faites stériliser les chats.

Si vous avez des chats errants dans votre voisinage (que vous les nourrissiez ou non !) contactez votre mairie pour mettre en place une action de stérilisation.

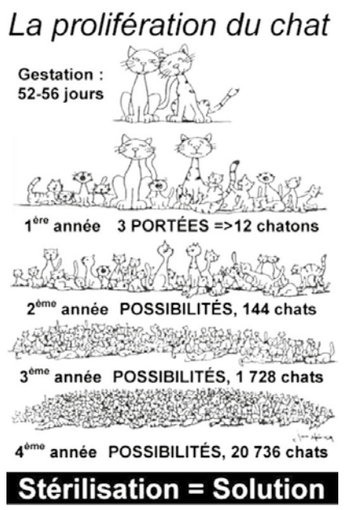

>O.T.V

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Madame, Monsieur,
Vous souhaitez bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances.
Durant votre absence, les fonctionnaires de Police Municipale effectueront des passages aux abords de votre lieu d'habitation, de votre commerce ou dans les parties communes des immeubles (si l'accès reste simple), décrit ci-après.
Nous vous informons que notre service ne prend pas de clé des habitations durant votre absence.

IDENTIFICATION DU REQUERANT :

TYPE : ☐ Maison ☐ Appartement ☐ Commerce
QUALITE : ☐ Particulier ☐ Commerçant

DATE DE DEPART : **DATE DE RETOUR :**

Nom, Prénom :
Adresse complète :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :

PERSONNE AUTORISÉE À ENTRER : ☐ OUI ☐ NON.

Nom, Prénom : .....
Adresse complète : .....
Téléphone fixe : .....
Téléphone portable : .....

Cette personne a –t-elle les clés ? ☐ OUI ☐ NON

Autre personne ayant les clés :

Nom, Prénom : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'INCIDENT :

Nom, Prénom : .....
Adresse complète : .....
Téléphone fixe : .....
Téléphone portable : .....

OBSERVATION :

▶ Y a-t-il une alarme ? ☐ OUI ☐ NON
Nom et numéro de la société : .....

▶ Y a-t-il des animaux ? ☐ OUI ☐ NON
Lesquels : .....

▶ Y a-t-il des vulnérabilités particulières ? ☐ OUI ☐ NON
(chemins d'accès masqués…) : .....

▶ Autorisez-vous la Police Municipale à pénétrer dans votre jardin en cas de nécessité ? ☐ OUI ☐ NON

▶ Observations complémentaires *(digicode, nom du voisin obligatoire si interphone, horaire de passage de la personne qui relève le courrier, arrosage, volets ouverts ou fermés, voiture dans la cour etc..) :*

.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e) _____ reconnais que la présente demande n'engage en aucune manière, ni la responsabilité de la commune, ni celle de la Police Municipale en cas de cambriolage, d'intrusion ou d'incidents divers. Cette opération est effectuée gratuitement par la Police Municipale.

Fait à _____, le _____

Signature du requérant (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Formulaire à remettre en main propre à la Police Municipale avec justificatif de domicile et munis de votre pièce d'identité.

La Police Municipale se situe derrière la mairie principale (voir adresse ci-contre). Elle est joignable au 04.74.33.83.33. Si elle ne peut pas vous répondre, veuillez laisser un message sur la boîte vocale en donnant tous les renseignements nécessaires pour vous contacter, dans le cas contraire nous ne pourrons pas donner suite à vos doléances.

CONTACT Police municipale :
tél. 04 74 33 83 33

Mairie principale
Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin
1 Square Emile Richerd
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Tél : 04 74 33 61 87
mail : mairie@lesavenieres.fr

> Espace France Services

service des Balcons du Dauphiné
labellisé par l'Etat
84 place du 8 mai 45 à Morestel
04 74 80 39 33

Un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement

Si vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives, d'emploi ou pour utiliser internet,

des agents vous accueillent du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h – sur rendez-vous le lundi après-midi / jeudi : fermeture à 16h.

France Services
Proche de vous au quotidien

Des permanences de partenaires sont également présentes sur le site :

CAF de l'Isère
Visio contact Lundi 8h30 – 12h15 Vendredi 13h30 – 16h30 ou rendez-vous téléphonique possible
A prendre sur le site www.caf.fr ou 3230
Aide à la prise de rdv 04 74 80 39 33 (France Services)

Cap Emploi
Accès à l'emploi pour les Travailleurs handicapés
2 jeudis par mois sur rdv
04 74 28 66 49 - www.capemploi38.com

CIDFF (Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles)
2ème et 4ème mardis du mois
RDV avec une juriste de 14 h à 17 h
Prendre rdv à la MSAP : 04 74 80 39 33

CIRFA (Informations Recrutement des Forces Armées – Armée de Terre)
sur rdv :
Par le CIRFA (Grenoble) : 04 76 76 20 50
www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer/cirfa-de-grenoble

ISIS Nord Isère (Défense du droit des victimes)
Le 3ème mardi du mois, après-midi
Sur rdv au : 04 74 19 24 30

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
Aide pour rénover votre logement
3ème vendredi du mois- 9h30 à 11h30 – sur rdv
Renseignements : 0 805 030 064

Permanence Comité Local de l'Habitat
Le 2ème mardi du mois, matin
Sur rdv au : 04 74 90 86 55 (standard)

ADIL (Information sur l'Habitat)
Le 4ème vendredi du mois – 9h30 à 11h30
Information sur les financements, contrats de vente, assurances, fiscalité, copropriétés, location,...
Renseignements et rdv : 04 76 53 37 30

CPAM de l'Isère
Permanence les mardis et jeudis
Uniquement sur rdv (au 3646 ou sur ameli.fr)
Borne interactive dans l'Espace France Services

Groupe Osez
Association d'insertion par l'activité économique
Du lundi au vendredi sur rdv (Fermé le mercredi après-midi)
04 74 80 39 26 - www.osez-asso.com
Référent Parcours Emploi renforcé RSA.
Entretien sur rdv au 04 74 80 39 33

Wimoov
Location de véhicules pour l'insertion professionnelle (voitures, scooters, vélos)
Point Relais sur rdv
04 74 83 65 57 - www.mobil-emploi.fr

Mission Locale Nord Isère
Accompagnement des 16-25 ans (hors scolaires)
Du lundi au vendredi (8h30 / 12h30 - 13h30 / 17h)
04 74 80 40 36 (fermée le jeudi après-midi)
www.facebook.com/missionlocalenordisere/

Point Information Jeunesse
Du lundi au vendredi avec ou sans rdv
04 74 80 39 32
muriel.guilhaud@balconsdudauphine.fr

AGEDEN
Espace Info Energies le 2ème vendredi de 8h30 à 12h30 ***sur rdv : 04 76 23 53 50***

> La démoustication

Sur le territoire de la Commune, les agents de l'Entente Interdépartementale Rhône Alpes pour la Démoustication (EIRAD) interviennent en zone naturelle et en zone urbaine du mois de mars au mois de novembre.

Les opérations de démoustication ont pour objectif de limiter les nuisances de moustiques en régulant leur population larvaire :

- par l 'épandage de larvicide biologique,
- en informant la population sur le cycle de développement et l'écologie des moustiques,
- en sensibilisant la population aux solutions préventives à mettre en œuvre afin d'empêcher les développements larvaires des moustiques.

En zone naturelle afin d'assurer une efficacité optimale de la lutte, il y a dans un premier temps une évaluation de la présence de larves de moustiques et dans un deuxième temps le traitement.

Lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre se développe uniquement en zone urbaine dans des petits points d'eau stagnante ou immobile.

Notre Commune n'est pas encore impactée par une population de moustiques tigres. Cependant, le nombre de territoires proche de notre Commune impacté augmente tous les ans.

Soyons tous vigilants pour limiter la prolifération des moustiques, en veillant notamment à vider tous les réceptacles pouvant contenir de l'eau stagnante (coupelle, bidons, citerne, bâche, avaloir d'eau pluviale, terrasse constituée de dalles sur plots...).

Agissons ensemble contre les moustiques pour préserver notre tranquillité !

moustique

moustique tigre

> Les Avenières Veyrins-Thuellin et sa forêt

La superficie totale du territoire des Avenières Veyrins-Thuellin est de 4156 hectares. La Commune est propriétaire de 420 hectares, ce qui représente environ 10 % de sa surface.

Parmi ces surfaces, on retrouve :

- **30 hectares de parc, terrains de foot, bâtiments communaux...**
- **110 hectares loués à des agriculteurs locaux,**
- **280 hectares de bois.**

La Commune dispose d'un Plan d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts depuis 1994. Ce dernier a été renouvelé en 2015 pour une durée de 20 ans et concerne 145 hectares.

La forêt communale est répartie en huit tènements dont sept se situent en bordure du Rhône et un sur Veyrins-Thuellin.

Grâce à la présence d'eau et de sédiments riches en matière organique et minérale (argiles et limons), les conditions d'un bon développement de la forêt sont réunies.

L'espace boisé est constitué de peupliers (76%) et de feuillus divers (24%), notamment des merisiers, chênes, érables, aulnes, ormes, trembles, frênes et saules.

La forêt a plusieurs fonctions :

- **Une fonction économique : la production ligneuse attendue sur la surface en sylviculture est de 91 ha.**
- **Une fonction écologique : elle est forte sur du fait de la présence de la réserve naturelle nationale des « Iles du Haut Rhône », site unique en France, sur la majeure partie de la forêt.**
- **Une fonction sociale à travers son sentier pédagogique présentant des espèces végétales et animales locales.**
- **Une fonction de protection contre les risques naturels : la végétation participe au maintien des rives contre l'action du courant.**

Nouvelles Actions sociales

Renforcer la politique sociale communale

Dans le domaine social, la municipalité souhaite développer une nouvelle politique.

En effet, notre société change et les besoins sociaux de l'ensemble de la population évoluent dans le cadre de grands enjeux et défis sociétaux. Notre commune, qui compte près de 8 000 habitants, est un acteur de proximité qui apporte des réponses à certains besoins et attentes en la matière.

Une évaluation des besoins sociaux est engagée sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné. A partir des résultats et du zoom qui sera réalisé sur notre Commune et suite à l'organisation d'un Débat d'Orientation Sociale, une « nouvelle politique sociale » sera définie et mise en œuvre. Elle permettra de répondre au mieux, au plus juste et à notre niveau aux besoins.

Dans l'attente, le CCAS a constitué huit groupes de travail sur différentes thématiques pour d'ores et déjà engager de nouvelles actions. Parmi elles, on peut notamment citer :

- La mise en place d'un transport pour les Restos du Cœur,
- L'aide aux vacances,
- L'aide à l'accès à la culture et au sport,
- Un nouveau contrat avec la Poste pour les personnes âgées : Offre « Proxi Vigie Cohesio »,
- Le maintien des personnes à domicile.

Mise en place d'un transport pour Les Restos du coeur

Le CCAS a mis en place un transport tous les lundis pour les personnes n'ayant pas de moyens de locomotion pour se rendre aux « Restos du Cœur » à Morestel aussi bien pour les inscriptions que pour les trajets hebdomadaires.
Pour tous renseignements sur ce transport, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 04.74.33.87.06.

Aide aux vacances

Une aide est accordée pour les enfants qui partent en séjours ou en accueil de loisirs d'une durée maximum de 30 jours. La durée cumulée est calculée entre le 1er janvier et le 31 décembre.

L'aide s'applique aux enfants de 4 à 16 ans (20 ans pour les enfants en situation de handicap), domiciliés sur la Commune. Le montant de celle-ci est fixé à 5.50 € par jour de présence pour toutes les familles ayant un Quotient Familial inférieur à 800.

Aide à l'accès à la culture et au sport

Dans le cadre de la nouvelle politique sociale, le CCAS souhaite faciliter l'accès à la piscine et aux bibliothèques municipales.

Pour ce faire, toutes les personnes ayant un quotient familial en dessous de 359 peuvent bénéficier d'un droit d'accès à 1 € pour les abonnements aux services communaux de la piscine, de la médiathèque et de la bibliothèque des Avenières Veyrins-Thuellin (adhésion médiathèque et carte piscine). Le CCAS prend en charge la différence entre le tarif en vigueur et le montant réglé par le bénéficiaire.

Nouvelles Actions sociales

Par ailleurs, la Commune a souscrit un nouveau contrat avec la Poste pour les personnes âgées.

Proxi Vigie : Cohesio

Dans le cadre de sa politique générale de maintien à domicile des personnes âgées, le CCAS offre un service de proximité proposée par la Poste intitulé **PROXI VIGIE CANICULE ET GRAND FROID**. Il consiste à demander aux facteurs en cas de déclenchement du plan canicule ou grand froid d'effectuer dans le cadre de leur tournée une visite à domicile de prévention chez les personnes isolées ou en rupture de lien social, du fait notamment de l'éloignement de la famille ou de l'absence de voisinage.

L'objectif de ces visites est de renforcer l'action de vigilance et de maintenir le lien social avec un public fragilisé. Les facteurs sont amenés à rappeler aux personnes les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs ou de grand froid avec la remise éventuelle de documentation, ou bien de lancer l'alerte si besoin.

Toutefois, le CCAS a voulu proposer un meilleur service en prenant l'offre Proxi vigie « COHESIO ». Dans ce nouveau dispositif, le facteur est amené à rencontrer les personnes isolées et vulnérables à la demande du CCAS tout au long de l'année à raison de 1 à 6 fois par semaine.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, n'hésitez pas à contacter le CCAS ou à renvoyer le coupon réponse ci-dessous.

Je soussigné,

M .....

demeurant au .....

.....

Numéro de téléphone : .....

.....

☐ ***souhaite recevoir la visite du facteur lorsque cela est nécessaire.***

Maintien des personnes à domicile

Nous vous rappelons que l'association SOLIHA accompagne les foyers aux revenus modestes et très modeste en cas de besoin pour le maintien à domicile. Elle intervient au niveau de l'isolation et au chauffage de l'habitat ainsi que sur le réaménagement de votre habitat en cas de besoin. Par exemple : Vous avez besoin de remplacer votre baignoire par une douche parce que vous ne pouvez plus vous en servir, vous devez réaménager votre habitat car vous ne pouvez plus monter les escaliers, ...

Elle peut vous rencontrer gratuitement en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin tous les premiers vendredis de chaque mois de 9h30 à 11h30, sur rdv, en les contactant au préalable au 0 805 030 064. Les prochaines permanences seront le 7 mai et le 4 juin.

Mission locale

Tu as entre 16 et 25 ans et tu as besoin d'aide pour trouver un métier, une formation, des solutions pour ta vie quotidienne, le Mission Locale peut t'accompagner dans tous tes projets.

Une personne peut te rencontrer sur les Avenières Veyrins-Thuellin en les contactant au préalable au 04 74 80 40 36 ou par mail contact@mlni.fr.

> Bienvenue à la colline aux oiseaux

Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez vivre dans un logement indépendant tout en bénéficiant de prestations collectives, La Colline aux Oiseaux, résidence autonomie située aux Avenières Veyrins-Thuellin, vous accueille dans un cadre agréable et chaleureux.

En effet, **des services collectifs** adaptés vous sont proposés : restauration, blanchisserie, animations (gym douce, yoga, ...).

Cet hébergement a l'avantage de **préserver votre intimité** tout en offrant la sécurité d'une assistance personnalisée 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

La Colline aux oiseaux est située en centre-ville à proximité de nombreux commerces et services accessibles à pied. Elle bénéficie d'un grand jardin doté d'une terrasse où vous pouvez profiter d'un **magnifique panorama sur les montagnes et la plaine du Rhône.**

La Commune des Avenières Veyrins-Thuellin, située en Nord-Isère bénéficie d'une **situation géographique privilégiée** au cœur du triangle comprenant les villes de Lyon, Grenoble et Chambéry, accessible rapidement grâce aux trois échangeurs autoroutiers à moins de dix minutes.

Cette position centrale se traduit par une offre de **commerces et de services publics** qui rayonne au-delà de la Commune.

La vie sociale et culturelle de la Commune est particulièrement riche.

Ville à la campagne, la commune des Avenières Veyrins-Thuellin offre un cadre de vie agréable avec ses grands espaces de nature, des sentiers de randonnées et la ViaRhôna.

La Commune compte sur son territoire des professionnels de santé et a engagé un projet de maison de santé.

La résidence est conventionnée avec une **aide personnalisée au logement** (APL) et est habilitée à l'aide sociale.

Pour tout renseignement :
téléphone : 04.74.33.67.78
mail : foyerlogement@lesavenieres.fr

Anniversaire

> les 100 ans de Monsieur Joseph Billet né le 1er avril 1921

Un présent a été offert à cette occasion par le CCAS.

> Vaccination à la Colline aux Oiseaux

La campagne de vaccination française contre la Covid-19 a été lancée le 27 décembre 2020. En Auvergne Rhône-Alpes, elle a commencé le 4 janvier 2021.

Le Département a souhaité pleinement s'engager dans cette campagne aux côtés de l'Etat pour que soient vaccinées, le plus vite possible, le plus grand nombre de personnes. Le Département a aussi mis en place des équipes mobiles de vaccination pour vacciner les personnes des Résidences autonomie de l'Isère afin de permettre à ce public prioritaire de bénéficier de la vaccination.

Parmi les propositions qui ont été faites à la commune, le Maire Daniel Michoud et son équipe a choisi de proposer aux résidents de la résidence autonomie une vaccination sur place.

Sous la coordination d'un médecin et d'un agent administratif du Département et d'une infirmière d'un cabinet infirmier de la commune, 85% des résidents de la Colline aux Oiseaux, le personnel et les intervenants ont été vaccinés les 5 février et 5 mars derniers.

La cellule de vaccination était organisée dans des conditions de sécurité maximale. Annie Pourtier, Conseillère départementale, Daniel Michoud, Maire de la Commune des Avenières-Veyrins-Thuellin, et Josiane Gippet, Adjointe en charge du Bien vieillir, étaient présents pour remercier l'équipe mobile du Département ainsi que le personnel encadrant de la Colline aux oiseaux, tous très mobilisés dans la vaccination et pour recueillir également les expressions des résidents.

Pour tous les vaccinés, cette campagne est porteuse d'espoir. Celui de se protéger et de protéger les autres de la Covid-19, d'en finir avec cette épidémie, de retrouver une vie normale et de rétablir le lien précieux avec les proches.

> Questionnaire
Mobilité sur la commune

Dans le cadre de la nouvelle politique sociale de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin, les membres du CCAS souhaitent connaître vos besoins en matière de mobilité :

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Age : .....

Avez-vous des difficultés pour vous déplacer sur la commune ? .....

◯ oui ◯ non

Si oui : .....

.....

Pour quelles raisons avez-vous des difficultés à vous déplacer sur la commune ? .....

◯ handicap

◯ je n'ai pas de véhicule

◯ autre : .....

Dans la commune, où souhaitez-vous vous rendre et à quelle fréquence ? .....

◯ Petits commerces ...../semaine

◯ Marchés ...../semaine

◯ Supermarchés ...../semaine

◯ Secours catholique ...../semaine

◯ Club Soleil d'Automne ...../semaine

◯ Si autres précisez .....

..../semaine

Commentaires : .....

.....

.....

Réponses souhaitées avant le 15 mai 2021

Vous pouvez répondre à ce questionnaire :
- Par téléphone en appelant le **04 74 33 87 06**
- Par internet à l'adresse suivante : **http://www.lesavenieres.fr/**
- En retournant ce questionnaire à l'adresse suivante : **CCAS, 1 square Emile Richerd 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin**
- En déposant ce questionnaire à l'accueil des mairies

> Le SCoT de la boucle du rhone en dauphiné

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire, pour les 15 à 20 ans à venir.

C'est un projet d'avenir qui assure la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Il n'est pas un simple document mais un outil « vivant » et opposable, qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Pour assurer un aménagement et un développement durables du territoire, il a été fixé de grandes orientations pour organiser l'espace et maintenir les grands équilibres entre espaces naturels, urbains et ruraux :

Un SCoT qui marque une inflexion :

Le SCoT, adopté en 2007, fut un premier pas vers un projet commun. Les orientations en matière de croissance démographique témoignaient de la volonté d'infléchir les tendances passées. L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT a toutefois montré des limites : croissance de la population plus importante dans les petites communes que dans les pôles urbains, prédominance de l'habitat individuel et urbanisation diffuse sont les constats majeurs mis en évidence.

À travers le SCoT 2019, les élus affirment leur engagement dans la promotion d'un modèle nécessitant une inflexion forte par rapport aux dernières décennies (23 000 habitants supplémentaires dans le territoire à horizon 2040 ; production de 14 000 logements soit une diminution de près de 12% de la production par rapport à la dernière décennie).

Face à l'attractivité du territoire, face au rythme soutenu d'artificialisation des sols ces dernières décennies et en l'état actuel des documents d'urbanisme locaux – qui permettent encore d'importantes possibilités d'urbanisation – le SCoT rend prioritaires la maîtrise de l'urbanisation et la rationalisation des zones d'activités économiques, préfigurant une politique foncière ambitieuse, en lien direct avec les compétences des collectivités locales.

Un SCoT qui encourage un modèle de développement respectueux du territoire :

La volonté politique de maîtriser la dynamique démographique s'accompagne d'une nécessaire bonne gestion du développement et d'une anticipation sur la pérennité des ressources environnementales, sur lesquelles toute croissance de population pèse. Pour limiter les incidences de ce développement sur l'environnement et pour conserver et améliorer la qualité de vie des habitants, le SCoT prévoit de protéger les principales composantes de la trame verte et bleue et de conditionner le développement urbain à la capacité environnementale du territoire (ressource en eau, capacités d'assainissement et gestion des déchets).

Ainsi, le SCoT se fixe comme objectif de relever simultanément deux grands défis :

✓ Le défi d'un développement maîtrisé, qualitatif et durable, répondant aux aspirations et aux besoins des habitants actuels et à ceux des générations futures : la réussite de cet objectif passe notamment par une maîtrise de l'urbanisation, un développement de formes d'habitats adaptées, une gestion durable des ressources et une amélioration des déplacements quotidiens.

✓ Le défi d'un territoire structuré autour de secteurs, « espaces du quotidien » propices aux mutualisations et aux coopérations entre collectivités : le renforcement des polarités et la création d'un cadre favorable à un développement économique diversifié (socle productif, économie résidentielle, tourisme…) sont des leviers majeurs pour y parvenir. »

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site suivant : www.symbord.fr

Le mot de la majorité

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que nos vies sont totalement bouleversées par un minuscule virus… Depuis plus d'une année et à tous les niveaux nos façons d'agir, nos projets, nos libertés ont été modifiés.

Beaucoup d'entre vous souffrent d'une maladie ou en ont souffert, directement ou au travers d'un proche. Et vous avez appris qu'il faut faire avec. Que l'on peut continuer à vivre et à travailler avec un cancer ou une autre maladie. C'est pourquoi il nous semble important de vous en parler en toute simplicité.

Notre équipe municipale n'échappe pas non plus à la maladie, mais elle poursuit la mise en œuvre du programme sur lequel elle a été élue.

Notre force est que Daniel Michoud a su créer une véritable équipe solidaire autour de lui.

La pandémie, la maladie n'ont fait que renforcer l'énergie et la motivation de chacun.

Nous sommes tous concentrés et unis pour continuer à faire avancer la commune et à gérer le quotidien, avec l'aide des employés communaux qui font preuve d'un professionnalisme et d'une loyauté hors du commun. Nous les en remercions et mesurons le travail fait à nos côtés au quotidien.

Au sommet de nos priorités « Accueillir de nouveaux médecins sur la commune »

Cet objectif ne pourra aboutir que si tous les professionnels de santé s'unissent avec la Commune et ses partenaires (Département, CCBD) pour réaliser ensemble ce projet.

Vous avez dû lire l'article concernant ce sujet vital dans ce numéro. Nous allons continuer ce combat, en ne fermant aucune porte aux solutions possibles, jusqu'à ce que nous ayons l'immense plaisir de vous présenter l'arrivée d'un ou de plusieurs médecins.

Nous continuons également notre chemin avec comme feuille de route les engagements qui nous ont permis d'être élus. Le budget 2021 a été voté. Cette succession de chiffres, pouvant paraître abstraits est pourtant la base de nos projets et de nos ambitions. Ce budget est disponible sur le site de la commune et vous pouvez nous envoyer toutes vos questions. Il vous sera présenté dans le prochain numéro de Vie citoyenne à paraître en juillet.

Nous vous rappelons que les samedis matin, les 2 maires délégués font des permanences : vous pouvez prendre rdv et poser vos questions, nous serons là pour vous répondre.

Il y a ceux qui nous envoient des photos anonymes de voisins dînant à plusieurs dans leur jardin, et ceux qui nous appellent pour nous dire qu'ils sont disponibles pour emmener des personnes âgées se faire vacciner.

Il y a ceux qui brûlent leurs déchets verts dans leur jardin et ceux qui respectent la loi.

Il y a ceux qui respectent le code de la route et ceux qui ne comprennent pas pourquoi ils devraient le faire.

Il y a ceux qui rouspètent contre «la forêt urbaine» installée place Bacchus et ceux qui ont grand plaisir à y flâner.

Tous sont des Aveyrlinois et doivent vivre ensemble.

Daniel Michoud et toute son équipe sont à vos côtés pour que le bien vivre ensemble ne soit pas qu'une formule toute faite. Nous avons la chance de vivre dans une belle commune et nous avons tous un rôle à jouer.

Pour le groupe majorité,
Nicole SITRUK et Youri GARCIA, Maires délégués

Le mot de "Volonté Commune 100% Aveyrlinois"

Comment vous dire… !!!

Nous avons assisté ce lundi 29 mars à la lecture purement comptable d'un document qui visiblement n'était pas la spécialité des élus de la majorité.

Le vote du budget 2021… ou plutôt l'énumération pendant plus de deux heures au conseil municipal de lignes budgétaires désincarnées et déshumanisées. Bref, un exposé de comptable, là où vous êtes en droit, vous, habitants des Avenières Veyrins Thuellin, d'attendre et d'entendre des élus de la majorité, volontaristes et porteurs de leurs projets… Le budget n'étant que l'outil facilitateur de la réalisation des projets. Pas un élu de la majorité ne s'est senti concerné par cet exercice qui prédomine aux destinées de notre commune… Quelle déception!!!

Et puis… où en est-on de la recherche de médecins ? Ah oui, Monsieur le Maire a créé une commission. (sic!)

La non-installation de nouveaux médecins sur notre commune est toujours aussi préoccupante. Lors des conseils municipaux des 25 janvier et 22 février 2021, nous nous en sommes émus auprès de la majorité municipale. (voir les comptes rendus).

Nous avons partagé nos recherches et les solutions que notre commune pourrait envisager, nous avons proposé et argumenté (non sans mal !) pour trouver deux médecins rapidement :

- Soit libéraux, soit salariés dans un centre de soins subventionnable.
- Une ligne budgétaire dédiée afin que des chasseurs de tête trouvent des médecins (10 000€, paiement à la réussite de l'opération et subventionnable).
- Mise à disposition d'un secrétariat et d'un(e) assistant(e) médical(e) subventionnable également.

Il est temps d'agir et d'agir vite, malgré nos conseils, malgré les propositions concrètes à l'instar de celles qui sont mises en place dans des communes identiques à la nôtre. Malgré notre investissement dans la commission, pas d'action concrète, pas de volonté de la part de la majorité et pas de nouvelle réunion de cette commission prévue…

Comme disait Clémenceau: « Quand on veut enterrer un sujet… on crée une commission ! »

Les élus Volonté Commune - 100% Aveyrlinois
Thierry LAGRANGE - Carole CORBET - Henri MIEGE - Cécile VIAL - Luc FABRIZIO - Françoise BRONZI – Christophe BIARD.

Rappel

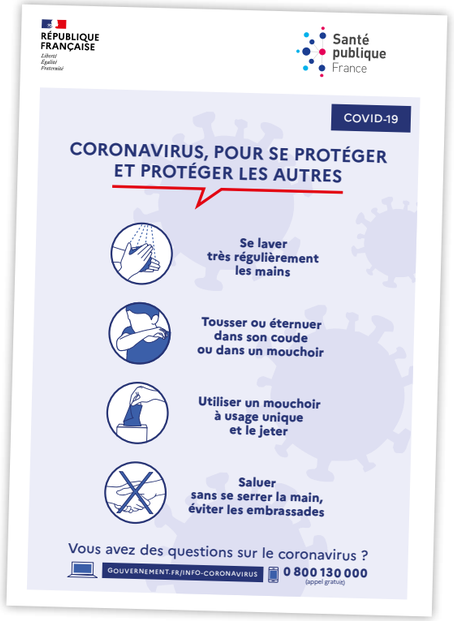

AGENDA

Séances du conseil municipal

- Lundi 10 Mai
- Lundi 5 Juillet

Séances du conseil communautaire

- Jeudi 27 Mai
- Jeudi 24 Juin
- Jeudi 15 Juillet

> Vie culturelle

Parce que le monde culturel est quasiment à l'arrêt depuis bientôt un an, la commune des Avenières désire s'engager dans une démarche de soutien à l'offre culturelle, en proposant un évènement joyeux, pour faire de la culture un levier participatif et fédérateur.

Un petit indice, cet homme aurait eu 400 ans cette année !

Restez à l'écoute, nous vous en dirons plus très vite.

Et quelle que soit la situation sanitaire nous nous adapterons !

Commune Les Avenières Veyrins-Thuellin

Contact MAIRIES

> Mairie
Les Avenières Veyrins-Thuellin

1, Square Emile Richerd, BP 30028
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél : 04 74 33 61 87
Fax : 04 74 33 79 41
mairie@lesavenieres.fr
→ **www.lesavenieres.fr**

> Mairie Annexe Veyrins-Thuellin

Mairie Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél. 04 74 33 61 27
mairie@veyrins-thuellin.fr
→ **www.veyrins-thuellin.fr**

> **Accueil ouvert :** *Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :* **9h - 12h**

> Accueil ouvert :

Lundi : **9h - 12h et 13h30 - 17h**
Mardi : **13h30 - 18h30**
Mercredi et Jeudi : **13h30 - 17h**
Vendredi et Samedi: **9h - 12h**

> Permanences

Sur rendez-vous

> **Affaires sociales :** *04 74 33 87 06*
> **Urbanisme :** *04 74 33 87 07*
> **Affaires scolaires :** *04 74 33 87 05*

ISSN 2681-3327 - Communication municipale Mai 2021
Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin
Directeur de publication et Rédaction : M. le Maire, D.Michoud.
Crédits photos : Mairie et les associations.
Création, maquette : ••• www.tria-design.fr
Impression : Imprimerie MAX PERRIN, Les Avenières Veyrins-Thuellin .

Imprimé sur papier PEFC, avec encres végétales - Ne pas jeter sur la voie publique , SVP.